



GROUPE SIPROMAD



www.madagate.org



Le dossier que j'ai rédigé concernant Ylias Akbaraly a soulevé un grand émoi au sein de toutes les classes sociales confondues d'ici et d'ailleurs. Surtout que, subitement, il a disparu des écrans Internet. Je ne vais pas en faire tout un plat: pirates? Hackers? Je n'ai aucunement l'intention de me mettre martel en tête, au seuil de mes 65 ans d'une vie qui aura été, somme toute, aussi trépidante qu'intrépide. Ce qui est certain, c'est qu'il restera certainement quelque chose de ce dossier sur Internet...

Ma démarche, aujourd'hui, est d'aller de l'avant dans mes enquêtes. Ainsi, dans mon dossier étoile filante, deux sociétés ont été citées : La Caisse d'Epargne de Madagascar (CEM) et la société Brink's. Ici, l'anonymat est de rigueur comme on dit... Et je tiens à protéger mes sources.



La première est actrice dans un prêt ayant permis la construction de la «Tour Orange» sise à Ankorondrano Antananarivo. Selon nos interlocuteurs (et interlocutrices), au mois de décembre 2012, le groupe Sipromad avait lancé (comme on lance un filet de pêche, sans doute?) ce qui

est appelé «emprunt obligatoire à échéance». La date-butoir de cette dernière était le mois de décembre 2017. Je ne suis pas expert-comptable et l'on m'a déclaré que toutes les procédures en vigueur suivant les réglementations bancaires malagasy avaient été respectées.

CAISSE D'EPARGNE - CEM

Quoi qu'il en soit, La Caisse d'Épargne de Madagascar, Fonds social de réserve qui faisait partie des souscripteurs, a répondu à l'appel en déboursant des sous. Ce «geste», selon nos sources, a permis à la CEM «*de dégager un intérêt annuel de 1.000.000 € pendant 5 ans*». Il faudra qu'un jour, les responsables de la CEM lève officiellement le voile sur cette histoire d'emprunt obligataire (et non pas obligatoire) à échéance lancé par le groupe Sipromad. En tout cas, les mêmes sources m'ont indiqué qu'à l'époque, «*le taux d'intérêt moyen le plus élevé du marché, était le BTA (maximum 6,5% annuel), tandis que l'émission obligataire proposait un taux de 8,5%*»

. Il faut que je vous explique un ce qu'est le BTA, n'est-ce pas? C'est un Bon du Trésor par voie d'Adjudication dont le taux est fixé par la Banque centrale de Madagascar, dès lors incontournable. Quant à l'émission obligataire, c'est une opération financière qui consiste à créer une obligation nouvelle et à la vendre à des investisseurs. C'est une forme d'emprunt. Une durée de l'obligation est fixée. A l'échéance, l'emprunteur doit rembourser tous les investisseurs détenteurs de l'obligation.

Par la suite, c'est l'argent obtenu à travers cette émission obligataire qui a permis, en large partie, la construction jusqu'à son terme de la «Tour Orange» qui surplombe magistralement, du haut de ses 100 mètres toute cette partie nord-est de la Capitale de Madagascar. Quid du remboursement de prêt étatique à un groupe privé? En passant, à ce sujet, il faudra bien aussi, un de ces jours, une explication officielle. Non? Pour l'heure, nos sources m'ont informé que «*le*

remboursement du capital souscrit a été soldé par anticipation en septembre 2017, et tous les fonds de la Caisse d'Épargne de Madagascar lui ont été retournés de manière tout à fait réglementaire»

Quoi qu'il en soit, une petite recherche m'a permis de savoir que les émissions obligataires sont monnaie courante dans les pays développés et émergents. Cette forme d'emprunt entre dans ce qui est appelée «*norme de compliance*». Le terme «*compliance*» (en français: conformité ou plus spécifiquement conformité réglementaire), est fréquemment utilisé dans le management des affaires et le droit. Il provient du système financier américain, mais est aujourd'hui utilisé

dans pratiquement toutes les industries et secteurs économiques. Il s'agit essentiellement **du respect des réglementations par les entreprises et leurs employés**

Quid de ce volet à Madagascar au seuil de l'émergence du pays? Une explication officielle sera la bienvenue.

BRINK'S

En ce qui concerne les relations du groupe Sipromad et de la société Brink's (convoyage et transport de fonds ainsi que protection et sécurité privées), nos sources ont précisé que le premier est un «*sleeping partenaire*» dans la seconde. Qu'est-ce que cela signifie? Le «*partenaire dormant*»

, comme cela laisse à entendre, est un actionnaire qui ne s'implique pas dans la gestion de l'entreprise. Mais plus sérieux encore et de manière plus approfondie, le «*sleeping partner*»

est un terme anglais désignant un investisseur (très souvent un actionnaire, minoritaire ou non) dont la vocation est d'apporter des fonds à une entreprise sans s'impliquer dans la gestion ou dans la stratégie de l'entreprise. Le

«*sleeping partner*»

est, néanmoins, informé régulièrement de l'évolution la situation de l'entreprise.

Coïncidence? Voici les termes exacts d'un de nos interlocuteurs anonymes: «*Brinks est une société internationale qui est soumise à des normes dites de «compliance», et qui sont scrupuleusement suivis par la Société Mère basée aux États-Unis*».

Ce qui m'amène à écrire illico: suivis scrupuleusement aux U.S.A., certes, mais à Madagascar alors? Étrangement, le mot

«*compliance*»

est très proche du mot «complaisance». Non? L'important est donc de savoir à quel niveau...

Voilà ce que j'ai pu avoir des relations entre le groupe Sipromad, la Caisse d'Épargne de Madagascar et la société Brink's, suite à un précédent dossier qui joue à cache-cache...

Merci de votre aimable attention.

Jeannot Ramambazafy